

Chartres, le lundi 27 avril 2020

L'Inspectrice d'Académie,
Directrice académique des services de
l'Éducation nationale d'Eure-et-Loir

à

Mesdames et Messieurs les parents
d'élèves,

S/C de Mesdames et Messieurs les
inspecteurs de l'éducation nationale

S/C de Mesdames et Messieurs les
directeurs d'école

Mesdames, Messieurs les parents d'élèves,

Depuis bientôt six semaines, à l'image de l'ensemble de notre pays, le fonctionnement de l'Éducation nationale, confrontée à une situation inédite, est bouleversé.

Dès les premiers jours de confinement, les enseignants se sont totalement investis pour assurer la continuité pédagogique, faire en sorte que chaque élève ne soit pas livré à lui-même, mais au contraire qu'il puisse continuer à apprendre, à conforter ses connaissances. Je sais l'engagement et l'inventivité dont chacune et chacun d'entre eux a fait preuve au cours des premières heures, des premiers jours, de ces quelques semaines. De nombreux témoignages de parents d'élèves me parviennent, remerciant l'Éducation nationale et plus particulièrement ses professeurs pour leur remarquable investissement.

Lors de son allocution du 13 avril 2020, le Président de la République a évoqué une réouverture progressive des établissements scolaires à partir du 11 mai sur la base du volontariat. Depuis, des hypothèses d'organisation ont été dessinées par le Ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse.

Cette réouverture des écoles a pour objectif de permettre aux élèves qui fréquentent nos écoles, de renouer avec l'environnement scolaire et à l'exigence de protéger les élèves et les enseignants. La gestion de la crise sanitaire reste notre priorité. Afin de garantir au mieux la sécurité des enfants, des personnels de l'école et de l'ensemble de la communauté éducative, des mesures d'hygiène strictes seront mises en place dans les écoles :

- **Gestes barrières:** les élèves, sous supervision des enseignants et des personnels municipaux, seront engagés à se laver les mains, à l'aide de savon et d'essuie main jetable, très régulièrement au cours de la journée.
- **L'infection par le COVID-19 est moins fréquente chez les enfants que chez les adultes:** dans la majorité des cas les enfants présentent peu ou pas de symptômes de la maladie. Les infections au COVID-19 chez les enfants sont donc difficiles à distinguer des infections saisonnières. C'est pourquoi il vous sera demandé de



vérifier régulièrement la température de votre enfant et de le garder à la maison si sa température devait dépasser 37,5°.

- **Distanciation sociale**: une distance d'au moins 1 mètre entre élève est conservée tout au long de la journée. L'espace de classe et les temps d'activités physiques et de récréation seront organisés pour permettre le respect de cette distanciation sociale.
- **Il conviendra que l'entrée et la sortie de l'école ne donne pas lieu à des regroupements** et que vous soyez en mesure de respecter, à ces moments, les mesures mises en place par le directeur ou la directrice de l'école de votre enfant.
- **Nettoyage des locaux** : les locaux seront nettoyés régulièrement et aérés plusieurs fois par jour.

Les collectivités territoriales et l'Education nationale travaillent en étroite collaboration pour permettre une réouverture progressive des écoles dans les meilleures conditions.

Consciente de la hauteur de vos attentes, je souhaite que ces premières informations puissent apporter le cadre sécurisant qui permettra le retour serein des élèves au sein des écoles.

Nous savons tous qu'il y aura un Avant et un Après de cette crise. Les élèves retourneront à l'école porteurs de cette expérience de crise sanitaire. Nous-mêmes reviendrons transformés par cet épisode. La gestion de cet APRES requiert de notre part des postures et des capacités de distanciation pour recréer des conditions d'apprentissage, les meilleures possibles.

Enfin, je reste responsable, avec la préfecture et les collectivités territoriales de l'ouverture ou non des écoles. Lorsqu'une école sera en capacité d'ouvrir, c'est qu'elle répondra à l'ensemble des conditions décrites dans le cahier des charges ministériel et je vous en informerai.

Dans l'attente de cette décision d'ouverture, les directeurs d'école prendront contact avec vous pour connaître votre intention de scolariser ou non votre enfant. En scolarisant votre enfant, vous vous engagez à respecter le cadre et l'organisation présentés par le directeur ou la directrice de l'école.

Dans l'attente de ce moment de «déconfinement, je formule le vœu que, vous et vos proches, traversiez et sortiez de cette crise sans mal ni conséquences préjudiciables.

Je vous présente, Mesdames et Messieurs les parents d'élèves, mes sincères salutations.

Evelyne MEGE